

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT
REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT**

A2022-020

Annule et remplace le précédent

Le Maire de VICQ-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, ZA D'ARMANVILLE 50700 VALOGNES pour réaliser des travaux de terrassement et de branchement électrique ENEDIS, situés à Austhot Village de Néville, à VICQ SUR MER à compter du 16/09/2022 jusqu'au 30/09/2022 inclus et/ou jusqu'à fin de travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES est autorisée à intervenir au lieu-dit Austhot Village de Néville, à VICQ SUR MER pour réaliser des travaux de terrassement et de branchement électrique à compter du 16/09/2022 jusqu'au 30/09/2022 et/ou jusqu'à fin de travaux.

La route sera barrée en journée et le stationnement des véhicules sera interdit.

Afin de pouvoir réaliser le terrassement, la chaussée sera rétrécie par panneaux sur la RD 514 et la route sera barrée sur la rue d'Austhot.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Article 3 – Le responsable de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VICQ-SUR-MER, le 15/09/2022

Le Maire,
Richard LETERRIER

